

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 06 novembre 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présente.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, excusée, donne son pouvoir à Philippe CAUZARD.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, excusée, donne son pouvoir à Sergine JANZEGERS.
- Virginie SIMONIN, excusée, donne son pouvoir à Éric BOULLY.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, excusé.
- Cédric PHEULPIN, excusé, donne son pouvoir à Hugues NICOLAS.
- Romain RODOT, excusé.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition de service assainissement-GEMAPI (renouvellement)
La convention se terminant le 31/12/2020, il convient de décider son renouvellement pour une durée de 6 ans. Elle gère la compétence de la gestion de l'assainissement. Le recouvrement, les réparations, les contrats sont passés par BLI.
La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) gère l'entretien des berges et rivières : nous avons d'ailleurs sollicité dernièrement BLI pour divers travaux à venir sur la commune.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de service assainissement-GEMAPI.

- Adhésion au groupement de commande de BLI (renouvellement)
La municipalité doit renouveler l'adhésion au groupement intercommunal de commande pour répondre à des offres groupées. Le renouvellement débutera le 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande BLI.

- Convention financière dans le cadre d'achats groupés de masques de protection sanitaire prise en charge masques par BLI
Lors du premier confinement, BLI a géré l'achat des masques de protection sanitaire. La municipalité doit signer une convention avec l'intercommunalité afin de rembourser les sommes avancées.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la convention financière pour la prise en charge de masques par BLI.

- Représentant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de BLI (CISPD)
Un représentant communal doit être désigné au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance BLI.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 06 novembre 2020

Philippe CAUZARD présente sa candidature.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la candidature de Philippe CAUZARD en tant que représentant au sein du CISPD.

- Transfert des pouvoirs de police « spéciale » des Maires au Représentant de l'EPCI
Les pouvoirs de police « spéciale » intègrent les charges et recettes concernant l'assainissement, la gestion des gens du voyage, la voirie, l'habitat. Le maire de Louhans n'ayant pas souhaité transférer ses pouvoirs, le transfert ne peut s'effectuer. Le pouvoir de police « spéciale » reste donc à la compétence du Maire.
- Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à BLI
A compter du 1^{er} janvier 2021, il est possible de transférer la compétence PLU à BLI. Si 25% des communes représentant 20% de la population refuse ce transfert, la compétence PLU restera à charge pour les communes.

Après délibération, les membres du conseil refusent à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à BLI.

- Taux de la taxe d'aménagement
Le taux de la taxe d'aménagement est actuellement de 1,80%. Il est à déterminer pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de maintenir à 1,80% le taux de la taxe d'aménagement.

- Convention de partenariat avec l'Association Croqueurs de Pomme Jura Bresse
L'association des Croqueurs de Pomme Jura Bresse propose de nous accompagner pour la réalisation de notre verger de sauvegarde. Pour cela, une convention doit être mise en place.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la mise en place d'une convention avec l'Association Croqueurs de Pomme Jura Bresse.

- Informations

- OPAH.
Le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est présenté.
- Ateliers artistiques de Justine Jaillet.
Lors de 2 ateliers artistiques, Justine Jaillet et des enfants du RPI ont réalisé des dessins sur les fenêtres et les portes vitrées de la Boutique.
- Location salle des fêtes.
La location est interrompue jusqu'à nouvel ordre. La commission de sécurité a donné un avis défavorable à la suite du dysfonctionnement de l'alarme incendie. Des devis sont en cours.

Clôture de la séance à 21h50 par le Maire, Philippe Cauzard.

Le Maire

